

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 NOVEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Avenant n° 1 au contrat  
de délégation de service  
public pour  
l'exploitation du  
stationnement payant  
sur voirie**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur HAÏAT

**OBJET** : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Un contrat de délégation de service public a été conclu entre la Ville et la société Vinci Park Services le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie pour une durée de 4 ans. Le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2011.

Le stationnement payant sur voirie représente environ 1 100 places, principalement en centre-ville. Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- l'entretien pendant toute la durée de la convention des 70 horodateurs qui restent la propriété de la Ville,
- les marquages horizontaux délimitant les emplacements ainsi que les signalisations horizontales et verticales,
- la collecte des droits de stationnement pour le compte de la Ville et le reversement direct au Trésor Public via la création d'une régie de recettes.

Dans le cadre de la réflexion de la Ville sur sa politique de stationnement, différents sujets pouvant impacter cette prestation sont en cours d'études, dont notamment le périmètre du stationnement, les tarifs, la mise en place de paiements dématérialisés, la création d'abonnements spécifiques ou l'installation de bornes-minutes.

L'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales permet de prolonger les contrats de délégation de service public pour motif d'intérêt général.

Ainsi, afin de définir au mieux le périmètre des prestations attendues, il est souhaitable de prolonger le contrat en cours pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie pour prolonger le contrat en cours de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

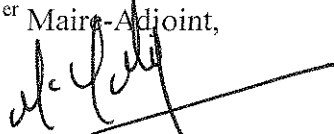
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie,
- tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



MAURICE SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines